

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1966**19 octobre 2006****SOMMAIRE**

200 Gray's Inn Road, S.à r.l., Luxembourg	94334	Novopar S.A., Luxembourg	94368
200 Gray's Inn Road, S.à r.l., Luxembourg	94337	Ourakan International S.A., Luxembourg	94337
ACE, S.à r.l., Luxembourg	94360	Participation et Financement Extérieurs S.A., Luxembourg	94338
Achats Actions Benelux Investments S.A., Luxembourg	94349	Pofi S.A., Luxembourg	94322
Aurora S.A., Luxembourg	94347	Safran S.A.H, Luxembourg	94342
Barnsleys Holding S.A., Luxembourg	94345	Samora S.A., Luxembourg	94365
Barnsleys Holding S.A., Luxembourg	94345	Samora S.A., Luxembourg	94367
Beneduk Trade Company S.A., Luxembourg	94352	Shell Treasury Luxembourg, S.à r.l., Bertrange	94346
Bokay Pictures, S.à r.l., Schifflange	94352	Shell Treasury Luxembourg, S.à r.l., Bertrange	94346
Bokay Pictures, S.à r.l., Schifflange	94352	Shiplux I S.A., Luxembourg	94351
Bregal-Birchill Investments, S.à r.l., Luxembourg	94350	Shiplux III S.A., Luxembourg	94351
BSI Art Collection S.A., Luxembourg	94350	Shiplux IV S.A., Luxembourg	94353
Capucine S.A., Luxembourg	94345	Shiplux IX S.A., Luxembourg	94368
Cobelfret Bulk S.A., Luxembourg	94349	Shiplux IX S.A., Luxembourg	94368
Cobelfret International S.A., Luxembourg	94346	Shiplux VI S.A., Luxembourg	94361
Cobfin S.A., Luxembourg	94358	Shiplux VI S.A., Luxembourg	94361
Contrade S.A., Luxembourg	94357	Shiplux VIII S.A., Luxembourg	94365
Contrade S.A., Luxembourg	94357	Shiplux VIII S.A., Luxembourg	94365
Coprom S.A., Mersch	94358	Shiplux X S.A., Luxembourg	94355
Custom Auto Craft, S.à r.l., Sprinkange	94350	Shiplux X S.A., Luxembourg	94355
Ecotrans Luxembourg S.A., Luxembourg	94351	Smart Business Solutions S.A., Luxembourg	94338
Enface S.A.H., Luxembourg	94361	Smart Business Solutions S.A., Luxembourg	94338
ETIRC Aviation, S.à r.l., Luxembourg	94331	Smart Business Solutions S.A., Luxembourg	94338
ETIRC Aviation, S.à r.l., Luxembourg	94333	Smart Business Solutions S.A., Luxembourg	94338
Finabelia Europe S.A., Luxembourg	94339	Sternberg Press, S.à r.l., Luxembourg	94337
Golden Recovery S.A., Luxembourg	94351	Team S.A., Luxembourg	94356
Henrocor Business S.A.H., Luxembourg	94356	Thames Haven S.A., Luxembourg	94322
Interconstruct S.A., Luxembourg	94358	United Business Consulting Holding S.A., Luxembourg	94360
Interconstruct S.A., Luxembourg	94359	United Business Consulting Holding S.A., Luxembourg	94360
Interconstruct S.A.H., Luxembourg	94353	United Business Consulting Holding S.A., Luxembourg	94360
Interconstruct S.A.H., Luxembourg	94355	United Business Consulting Holding S.A., Luxembourg	94360
KPI Residential Property 7, S.à r.l., Luxembourg	94362	V.P.M. S.A., Strassen	94351
KPI Residential Property 7, S.à r.l., Luxembourg	94364	Vivienne Finance, S.à r.l., Luxembourg	94356
Landy Finance, S.à r.l., Luxembourg	94356	Waterways S.A., Luxembourg	94357
Mercure Finance, S.à r.l., Luxembourg	94358	Waterways S.A., Luxembourg	94357
N.A.F., New African Frontiers S.A., Luxembourg	94325	Westjet S.A., Luxembourg	94343
N.A.F., New African Frontiers S.A., Luxembourg	94330		
Novopar S.A., Luxembourg	94368		

THAMES HAVEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 9, rue de St. Hubert.
R. C. Luxembourg B 92.721.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2006, réf. LSO-BT07418, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

A.-M. Grieder / F. Bracke

Administrateur / Administrateur

(091510.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

POFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
R. C. Luxembourg B 118.719.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. AELSION INVESTISSEMENTS S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, R.C.S. Luxembourg section B numéro 68.040, représentée par son administrateur-délégué Monsieur Francesco Zito, employé privé, demeurant à L-2231 Luxembourg, 27, rue Noppeney.

2. SUPERVISAE LIMITED, société de droit du Royaume-Uni, ayant son siège à Londres NW11 7TJ, Finchley Road 788-790, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Grande-Bretagne et du Pays de Galles sous le numéro 5056203,

représentée par son administrateur-délégué Monsieur Aleksandar Vukotic, employé privé, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

Lesquelles procurations après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles constituent entre elles:

Titre I^{er}. - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de POFI S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la souscription et la prise de participations ou d'intérêts dans le capital de toute société, société en participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises. Elle peut prendre des participations dans des entreprises ayant un objet analogue, similaire ou connexe au sien. Elle peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société a également pour objet, soit directement soit en sous-traitance, l'acquisition, l'exploitation et la gestion de tous biens et droits de nature immobilière, l'acquisition de terrains, d'immeubles, la construction d'un ou plusieurs immeubles en vue de leur vente en totalité ou par fraction et d'une manière générale l'exercice de ses droits de propriété sur ces biens et toutes opérations susceptibles d'en faciliter indirectement la réalisation (délégation de maîtrise d'ouvrage, maître d'oeuvre), l'activité de promotion et d'agence immobilière, les opérations entrant dans le cadre des loueurs en meubles professionnels.

D'une façon générale, elle peut faire toutes opérations mobilières, immobilières, financières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation ou son extension.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 67.500,- (soixante-sept mille cinq cents euros), représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de EUR 67,50 (soixante-sept euros et cinquante cents) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Le poste d'un administrateur sera vacant si:

- Il démissionne de son poste avec préavis à la société; ou
- Il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur; ou
- Il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers; ou
- Il est révoqué par une résolution des actionnaires.

Dans les limites de la loi, chaque administrateur, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction d'administrateur.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les administrateurs pourront participer aux réunions du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou de tout autre moyen de communication similaire permettant à chaque personne participant à la réunion de parler et d'entendre les autres personnes, et la participation à une telle réunion sera réputée constituer une présence en personne de l'administrateur en question, étant entendu que toutes les décisions prises par les administrateurs seront rédigées sous forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoquée à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'acquiescer des valeurs mobilières, des créances et d'autres avoirs de toute nature, d'émettre des obligations, de contracter des prêts, de constituer des sûretés sur les avoirs de la société et de conclure des contrats d'échanges sur devises et taux d'intérêt, étant entendu que ces décisions devront être prises à l'unanimité par les administrateurs. Le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 9. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 11. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le quatrième jeudi du mois de juin à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédant favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social,

mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1. AELSION INVESTISSEMENTS S.A., prédésignée, cinq cents actions	500
2. SUPERVISAIE LIMITED, prédésignée, cinq cents actions	500
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de 46% (quarante-six pour cent) de sorte que la somme de EUR 31.050,- (trente et un mille cinquante euros) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à mille sept cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs pour un terme expirant à l'assemblée générale ordinaire en 2012:

- La société anonyme AELSION INVESTISSEMENTS S.A., avec siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, R.C.S. Luxembourg section B numéro 68.040;
- Monsieur Francesco Zito, employé privé, né à Noci (Italie), le 10 décembre 1950, demeurant à L-2231 Luxembourg, 27, rue Noppeney;
- Monsieur Aleksandar Vukotic, employé privé, né à Pancevo (Serbie & Monténégro), le 21 février 1973, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes pour un terme expirant à l'assemblée générale ordinaire en 2012:

La société anonyme FIDUCIAIRE BEUMANOIR S.A., avec siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, R.C.S. Luxembourg B 52.618.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite et interprétation de tout ce qui précède en langue d'eux connue, donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: F. Zito, A. Vukotic, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 août 2006, vol. 537, fol. 48, case 2. – Reçu 675 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 août 2006.

J. Seckler.

(091469.3/231/167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

N.A.F., NEW AFRICAN FRONTIERS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 93.583.

In the year two thousand and six, on the 5th day of July, at 10 a.m.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the Company NEW AFRICAN FRONTIERS S.A., registered with the Luxembourg Trade Register under the number B 93.583, hereafter referred to as «the Company», incorporated by a deed enacted on April 8, 2003, by the above-mentioned notary, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations dated June 6, 2003, Nr. 618, whose articles of incorporation have been amended at least by a deed of the undersigned notary enacted on November 10th, 2005, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations dated April 12th, 2006, Number 739.

The extraordinary general meeting is presided by Mr Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Aloyse May, lawyer, residing at Bridel.

These three individuals constitute the board of the meeting.

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance list, which, having been signed by the proxy holders representing the shareholders and by the members of the board and the notary will remain attached to the present minutes together with the proxies.

The chairman declares and requests the notary to state that:

I.- According to the attendance list, all the shareholders representing the full amount of the share capital of EUR 2,700,000.- (two million seven hundred thousand Euro) are present or validly represented at the meeting. The meeting thus is validly held without convening notice and can validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda.

II.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Acknowledgment of the Share Sale and Purchase Agreement signed between PHOENICIAN EAGLE GROUP S.A.L. (HOLDING) and ARINNA, S.r.l. on June 6, 2006; creation of 21,600 new Class C shares and subsequent modification of articles 7 and 14 of the articles of incorporation of the Company.

2. Increase of the number of directors and modification of the board of directors, appointment of an additional Class A director and of a new Class C director and subsequent modification of article 12 of the articles of incorporation of the Company.

3. Modification of article 10 b) of the articles of incorporation of the Company.

4. Modification of the shareholders' register.

5. Miscellaneous.

The meeting of the shareholders having approved the statements of the chairman, and considering itself as duly constituted and convened, deliberated and passed by unanimous vote the following resolutions:

First resolution

The shareholders' meeting acknowledges that a Shares Sale and Purchase Agreement has been signed between PHOENICIAN EAGLE GROUP S.A.L. (HOLDING) (hereafter PEG) and ARINNA, S.r.l. (hereafter ARINNA), a company existing under the laws of Italy, having its registered office at Via Roma, 4, 35040 Vighizzolo d'Este, PD, represented by Mr Lucio Quaglia whereby:

- PEG sold 21,600 of its Class A shares to Quaglia.

- Quaglia decided to transform the 21,600 Class A shares into 21,600 new Class C shares of a nominal value of EUR 10.- each.

- The composition of the board of directors of the Company was modified as follows: the new board shall consist of six directors of whom three Class A directors, two Class B directors and one Class C director.

- The provisions of the Company's articles of incorporation on majorities and dead-lock resolution in the board of directors shall remain unchanged except that the decisions referred to in point a) through u) of article 14 shall have to be taken by the favourable vote of at least five directors.

As a consequence, the shareholders' meeting decides to create 21,600 new Class C shares and to modify articles 7 and 14 that shall have the following new wording:

New Art. 7. The Company's capital is set at EUR 2,700,000.- (two million seven hundred thousand Euro) represented by 140,400 Class A shares of a nominal value of ten (10.-) Euro each and by 108,000 Class B shares of a nominal value of ten (10.-) Euro each and by 21,600 Class C shares of a nominal value of ten (10.-) Euro each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions required by article 16 of the articles of incorporation.

In the event of an increase of capital, the subscription price of the new issued shares shall always be their nominal value of ten (10.-) Euro.

New Art. 14. The Board of Directors shall appoint among the Class A Directors the Chairman of the Board. In case of absence of the Chairman, the Board of Directors shall be chaired by a Class A Director present and appointed for that purpose. The Board of Directors may also choose a secretary who needs not to be a Director and who shall be responsible for keeping the minutes of the Board of Directors or for other matters as specified by the Board of Directors.

The Board of Directors shall meet when convened by any Director.

Notice of any meeting of the Board of Directors shall be given at least 48 hours in advance of the time set forth for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the convening notice and in the minutes of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each director in writing or by fax, cable, telegram or telex or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram or telex or by any other suitable communication means, of each director.

The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

No separate notice is required for meeting held at times and places specified in a schedule previously approved by a resolution of the Board of Directors.

The majority of directors present in person, by proxy or by representative are a quorum.

Any director may act at any meeting of directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or by an other suitable telecommunication means, another director as his proxy.

A director may represent more than one director.

Any and all directors may participate in a meeting of the Board of Directors by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the directors.

Decisions of the Board of Directors are taken by at least three directors. In case of equal sharing of the Directors' votes, the Chairman's vote will prevail.

For the following matters, the decisions of the Board must be taken by the favourable vote of at least five Directors:

- a) annual operating budget;
- b) annual capital budget;
- c) strategic plan and geographical boundaries;
- d) individual capital projects within the capital budget approved by the board in excess of USD 150,000.- (one hundred fifty thousand Dollars) non-budgeted replacements in excess of USD 150,000.- (one hundred fifty thousand Dollars) and all other projects in excess of USD 150,000.- (one hundred fifty thousand Dollars) and all other projects in excess of USD 150,000.- (one hundred fifty thousand Dollars);
- e) contracts with a term longer than one year;
- f) borrowing money or incurring indebtedness over USD 150,000.- (one hundred fifty thousand Dollars) other than the incurrence of trade payables in the ordinary course of business;
- g) acquisitions, joint ventures and other licensing arrangements;
- h) assumption of guarantees in favour of third parties and constitution of pledges and/or mortgages or encumbrances upon company's assets;
- i) advancing funds to any person and setting credit lines to any person, in excess of in total USD 100,000.- (one thousand Dollars) per year, except advances in the ordinary course of business as contemplated in the approved annual operating budget and advances to employees in customary amounts for customary purposes;
- j) any sale, disposition or distribution of any type of property which is necessary for the operation of the Company or has a book value greater than USD 50,000.- (fifty thousand Dollars);
- k) establishing or changing any of the accounting principals followed by the Company;
- l) initiating, adjusting, settling or compromising any material suit or judgment by or against the Company;
- m) any transaction, and/or negotiation, and/or agreement among the Company and one or more of the shareholders or its/their Affiliated Company, including any transaction and/or negotiation and/or agreement to be executed with any third parties but for the main interest of one or more of the shareholders and/or its/their Affiliated Company;
- n) appointment and dismissal of and setting compensation for the directors and the Company department heads;
- o) any other material action not in the normal course of the business of the Company;
- p) proposal to the general meeting of the shareholders for the appointment and dismissal of the auditor;
- q) discontinuance of an existing business of the Company;
- r) nominations or recruitments for executive levels;
- s) initiation of a new business within the primary purpose of the Company or making investment therefore;
- t) decision on the transfer prices for the intervenence of any shareholders or Affiliated Company personnel in its support to the activities of the Company, as well as all transactions in respect of the supply to the Company of materials;
- u) appointment of the day to day manager and assignation of powers.

A resolution in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as a resolution passed at a meeting of the Board of Directors.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing in a single document, transmitted by circular way by ordinary mail, fax and by electronic mail for scanned document, or formulated in writing in several separate documents having the same content signed and sent by each director.

The deliberations of the Board of Directors shall be recorded in the minutes, which have to be signed jointly by two directors of different classes. Any transcript of or except from these minutes shall be signed by the chairman or two directors.

Second resolution

The shareholders' meeting decides to increase the number of directors of the board of directors that will comprise six directors of whom three Class A Directors, two Class B directors and one Class C director.

It is decided to appoint as new Class C director, Mr Lucio Quaglia, Director of companies, residing at Este (PD), Italy and to appoint as additional Class A director, Mr Carlos Alberto Pereira, director of companies, residing at Belas, Portugal;

Consequently, article 12 of the articles of incorporation shall be modified as follows:

New Art. 12. The Company is managed by a Board of Directors of six members (the «Board of Directors»), which shall at all time comprise three «Class A» directors (the «Class A Directors»), two «Class B» directors («the «Class B Directors») as one Class C director.

The members of the Board of Directors are appointed by the general meeting of shareholders which may renew their mandate without limitation or remove them at any time.

The holders of Class A Shares (the «Class A Shareholders») shall have the exclusivity in proposing to the general meeting of shareholders the name of the Class A Directors, from among which the Chairman of the Board of Directors (the «Chairman») shall be appointed, the holders of Class B Shares (the «Class B Shareholders») shall have the exclusivity in proposing the name of the Class B Directors and the holders of Class C shares (the «Class C shareholders») shall have the exclusivity in proposing the name of the Class C director.

The remuneration of the directors, if any, is fixed by the general meeting of the shareholders.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

The sole signature of the Chairman or the joint signature of at least one Director of each Class of Shares shall bind the Company.

The Board of Directors may from time to time sub-delegate his power of specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or director(s) of the Company.

The Board of Directors will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

The day-to-day management of the business of the Company and the power to represent the company with respect thereto may be delegated to one or more directors, officers, managers, or other agents, who need not be shareholders of the Company, acting either alone or jointly.

The delegation in favour of a member of the Board of Directors is subject to the prior authorization of the general meeting.

Third resolution

The shareholders' meeting decides to modify article 10 b) of the articles of incorporation as follows:

New Art. 10 b). Shares shall not be transferred within a period of three years (the «Lock-up period») starting at the date of signature of the Agreement signed between PEG and ARINNA on June 6, 2006. The Lock-up period is applicable to any transfer unless such transfer is a Permitted Transfer as defined above or such transfer has received a written approval of all the other shareholders.

Fourth resolution

The shareholders' meeting decides to modify the shareholders' register in order to register the new Class C shareholder.

No further point being on the agenda, the meeting is closed at 10:30 am.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the amendments of the articles of incorporation have been estimated at about one thousand six hundred Euro (1,600.- EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the persons appearing, all of whom known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le cinq juillet à 10.00 heures.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société NEW AFRICAN FRONTIERS S.A., immatriculé auprès du registre du commerce de Luxembourg sous le numéro B 93.583, ci-après la «Société», constituée suivant acte reçu le 8 avril 2003 par le prédit notaire, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 6 juin 2003, n° 618, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire soussigné en date du 10 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 12 avril 2006, n° 739.

L'assemblée est présidée par M. Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Flora Gibert, juriste, résidant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Aloyse May, avocat, résidant à Bridel.

Ces trois individus forment le bureau de l'assemblée.

Ayant été ainsi constitué, le bureau de l'assemblée dresse la liste de présence, qui après avoir été signée par les mandataires dûment autorisés des actionnaires et par les membres du bureau et le notaire restera attachée au présent procès-verbal.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Conformément à la liste de présence, les actionnaires représentant l'intégralité du montant du capital social de EUR 2.700.000,- (deux millions sept cent mille euros) sont présents ou valablement représentés à l'assemblée. L'assemblée peut dès lors valablement délibérer et décider sur tous les sujets portés à l'ordre du jour.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Contrat d'achat et de vente d'actions signé le 6 juin 2006 entre PHOENICIAN EAGLE GROUP S.A.L. et ARINNA, S.r.l.; création de 21.600 actions de classe C et modification afférente des articles 7 et 14 des statuts de la Société.

2. Augmentation du nombre des administrateurs et modification de la composition du conseil d'administration de la Société, nomination d'un administrateur additionnel de la Classe A et d'un nouvel administrateur de la Classe C et modification afférente de l'article 12 des statuts de la Société.

3. Modification de l'article 10 b) des statuts de la Société.

4. Modification du registre des actionnaires.

5. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du Président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires prend acte du contrat d'achat et de vente d'actions signé le mai 2006 entre PHOENICIAN EAGLE GROUP S.A.L. (ci-après PEG) et ARINNA, S.r.l., (ci-après ARINNA) société de droit italien ayant son siège social à Via Roma, 4, 35040 Vighizzolo d'Este PD, représentée par Monsieur Lucio Quaglia (ci-après ARINNA) aux termes duquel il a été conclu que:

- PEG vend 21.600 actions de la classe A à ARINNA,

- ARINNA transforme les 21.600 actions de la classe A ainsi acquises en 21.600 actions de la classe C d'une valeur nominale de dix (10,-) euros chacune,

- La composition du conseil d'administration de la Société est modifiée comme suit: le nouveau conseil d'administration est composé de six administrateurs dont trois de la classe A, deux de la classe B et un de la classe C,

- Les dispositions statutaires relatives aux conditions de majorité et au droit de blocage demeurent inchangées à l'exception des résolutions du conseil d'administration relatives aux points a) à u) de l'article 14 qui devront être prises à la majorité de 5 administrateurs.

L'assemblée des actionnaires décide de créer 21.600 nouvelles actions de la classe C d'une valeur nominale de dix (10,-) euros chacune.

En conséquence, il y a lieu de modifier les articles 7 et 14 des statuts de la Société pour leur donner la teneur suivante:

Nouvel Art. 7. Le capital social est fixé à EUR 2.700.000,- (deux millions sept cent mille euros) représenté par 140.400 actions de la classe A d'une valeur nominale de 10,- (dix) EUR chacune et 108.000 actions de la classe B d'une valeur nominale de 10,- (dix) EUR chacune et 21.600 actions de la classe C d'une valeur nominale de dix (10,-) EUR chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en conformité avec les dispositions de l'article 16 des statuts.

Dans l'hypothèse d'une augmentation de capital, le prix de souscription des actions nouvellement émises doit toujours être égal à la valeur nominale de dix (10,-) EUR chacune.

Nouvel Art. 14. Le Conseil d'Administration choisit le Président parmi les administrateurs de Classe A. En cas d'absence du Président, le Conseil d'Administration est présidé par un administrateur de la Classe A présent, désigné à cet effet. Le Conseil d'Administration peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement administrateur, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation d'un des administrateurs.

Sauf urgence (dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion), une convocation à une réunion du Conseil d'Administration devra être adressée à chacun des administrateurs au moins 48 (quarante-huit) heures avant la date fixée pour cette réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Une convocation peut être adressée à chaque administrateur par écrit, ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen approprié de communication.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou par tout autre moyen approprié de communication, émanant de chaque administrateur.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou dûment représentés.

Aucune convocation séparée n'est requise pour les réunions tenues à des dates et lieux préalablement approuvés par une décision du Conseil d'Administration.

La majorité des administrateurs présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, ou par tout autre moyen de communication approprié un autre administrateur pour le représenter.

Un administrateur peut représenter plus d'un administrateur.

Tout administrateur peut assister à une réunion du Conseil d'Administration par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps.

Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des administrateurs.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises par au moins trois administrateurs. En cas de partage des votes, le vote du Président sera prépondérant.

Pour les questions suivantes, les résolutions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité de cinq administrateurs présents et votants au moins:

- a) budget de fonctionnement annuel;
- b) budget d'investissement annuel;
- c) plan stratégique et frontières géographiques;
- d) différents projets d'investissement dans le cadre du budget d'investissement approuvés par le Conseil au-dessus de USD 150.000,- (cent cinquante mille dollars) des renouvellements non-prévus au budget de USD 150.000,- (cent cinquante mille dollars) et de tous autres projets au-dessus de USD 150.000,- (cent cinquante mille dollars);
- e) contrats avec un terme supérieur à un an;
- f) emprunt d'argent ou endettement au-dessus de USD 150.000,- (cent cinquante mille dollars) autres que l'encours de sommes à payer dans le cours normal des affaires;
- g) acquisitions, joint-ventures et autres contrats de licence;
- h) garanties en faveur du tiers et constitution des nantissements et/ou les hypothèques ou les gages sur les biens sociaux;
- i) prêts de fonds à tout autre personne et mise en place de lignes de crédit à toute personne, au-dessus de USD 150.000,- (cent cinquante mille dollars) par an, sauf les avances consenties dans le cours normal des affaires telles que prévues au budget de fonctionnement annuel approuvé ou au budget d'investissement annuel d'investissement et les avances aux employés dans des montants habituels pour un objet habituel;
- j) toute vente, disposition ou distribution de tout type de propriété qui est nécessaire pour l'activité de la Société ou à une valeur comptable supérieure à USD 50.000,- (cinquante mille dollars);
- k) établissement ou changement de tout principe comptable suivi par la Société;
- l) lancement, ajustement, mise en place ou compromis de toute action judiciaire ou jugement pour ou contre la Société;
- m) toutes transactions et/ou négociations et/ou contrats de la Société avec un ou plusieurs des actionnaires ou sa/leur Société Affiliée incluant toutes transactions et/ou négociations et/ou contrats conclus avec un tiers mais dans l'intérêt d'un ou de plusieurs actionnaires et/ou sa/leur Société Affiliée;
- n) nomination et décharge, ainsi que compensation pour les administrateurs et les chefs de service de la Société;
- o) toutes autres actions matérielles non incluses dans le cours normal des affaires de la Société;
- p) proposition à l'assemblée générale des actionnaires pour la nomination et la décharge de l'auditeur;
- q) cessation d'une affaire existante de la Société;
- r) nominations ou recrutements pour les niveaux exécutifs;
- s) lancement des affaires nouvelles dans le cadre de l'objet premier de la Société ou des investissements à cet effet;
- t) décision sur les prix de transfert relatifs à l'intervention de tout personnel des actionnaires ou d'une Société Affiliée pour soutenir les activités de la Société, ainsi qu'à toutes transactions relatives à la fourniture de matériel à la Société;
- u) nomination du délégué à la gestion journalière et attribution des pouvoirs.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produit effet au moins au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit dans un document unique, transmis par voie circulaire et par courrier ordinaire, télécopie, et par courrier électronique pour des documents scannés, ou formulés par écrit par plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signées et envoyées par chaque administrateur.

Les délibérations du Conseil d'Administration sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par les deux administrateurs de différentes classes conjointement. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le Président ou deux administrateurs.

Seconde résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le nombre des administrateurs à six administrateurs dont trois seront de la classe A, deux de la classe B et un de la classe C.

Il est décidé de nommer comme nouvel administrateur de la Classe C, Monsieur Lucio Quaglia demeurant à Este (PD), Italie et de nommer comme administrateur supplémentaire de la Classe A, Monsieur Carlos Alberto Pereira demeurant à Belas, Portugal.

En conséquence, il y a lieu de modifier l'article 12 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

Nouvel Art. 12. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de six membres (le «Conseil d'Administration»), dont en permanence trois administrateurs de la classe A (les «Administrateurs de Classe A») et

deux administrateurs de la classe B (les «Administrateurs de Classe B») et un administrateur de la classe C («Administrateur de Classe C»).

Les membres du Conseil d'Administration sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, laquelle peut renouveler leur mandat ou les révoquer à tout moment.

Les détenteurs d'actions de Classe A («les Actionnaires de Classe A») auront le droit exclusif de proposer au vote de l'assemblée générale des actionnaires le nom des Administrateurs de Classe A, parmi lesquels le Président du Conseil d'Administration (le «Président») sera élu, les détenteurs d'actions de Classe B auront le droit exclusif de proposer au vote de l'assemblée générale des actionnaires le nom des Administrateurs de Classe B et les détenteurs d'actions de Classe C auront le droit exclusif de proposer au vote de l'assemblée générale des actionnaires le nom de l'Administrateur de Classe C.

La rémunération des administrateurs, le cas échéant, est fixée par l'assemblée générale des actionnaires.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la Loi ou les Statuts seront de la Compétence du Conseil d'Administration.

La Société sera engagée par la seule signature du Président ou par la signature conjointe d'au moins un administrateur de chaque Classe.

Le Conseil d'Administration peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, le(s)quel(s) peut (peuvent) ne pas être actionnaire(s) ou administrateur(s) de la Société.

Le Conseil d'Administration détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son (leur) mandat(s), ainsi que toutes autres conditions de son (leur) mandat(s).

La gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, peuvent être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non-actionnaires, agissant seuls ou conjointement.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier l'article 10 b) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Nouvel Art. 10 b). Les actions ne peuvent être cédées avant l'expiration d'un délai de trois ans («La Période de Blocage») commençant à la date de signature d'un contrat de vente et d'achat d'actions signé le 6 juin 2006 entre PEG et ARINNA. La Période de Blocage est applicable à toute cession sauf si une telle cession est une Cession Autorisée telle que définie précédemment (article 10 a) ou si une telle cession a fait l'objet d'un accord écrit de tous les autres actionnaires.

Quatrième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier le registre des actionnaires en vue d'enregistrer l'actionnaire de la Classe C.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10h30.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, s'élève à environ mille six cents euros (1.600,- EUR).

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu des comparants, tous connus du notaire par leur prénoms, noms, état civil et domicile, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, A. May, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2006, vol. 154S, fol. 47, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2006.

J. Elvinger.

(091392.3/211/368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

N.A.F., NEW AFRICAN FRONTIERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 93.583.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 43328 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

J. Elvinger.

(091393.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

ETIRC AVIATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 95.627.

In the year two thousand and six, on the eighteenth day of July.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the partners of the company ETIRC AVIATION, S.à r.l., having its registered office at L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur, duly registered with the Luxembourg Trade Register, under section B number 956.270, hereafter referred to as the «Company», constituted by a deed of the undersigned notary public on August 5, 2003, published in the official gazette Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations dated October 8, 2003 under the number 1.044, page 50.066. The Articles of Association of the Company have been modified by deeds of the prenamed notary public dated February 1st, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, dated March 16, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, and dated July 10, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

The extraordinary general meeting is opened at 5 p.m. by Mrs Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg acting as Chairman, and appointing Mr Robert Shyirambere, employee, residing professionally in Luxembourg as secretary of the meeting.

The meeting also appoints as scrutineer Mr Robert Shyirambere, employee, residing professionally in Luxembourg.

These three individuals constitute the board of the meeting.

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance list, which, having been signed by the proxyholder representing the partners and by the members of the board and the notary, will remain attached to the present minutes together with the proxies.

The Chairman declares and requests the notary to state that:

I. According to the attendance list, all the partners representing the full amount of the Company's share capital of EUR 54,800.- (fifty-four thousand eight hundred Euro) are present or validly represented at the meeting. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda without there having been a prior convening notice.

II. The agenda of the meeting is the following:

1) Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 500.- (five hundred Euro) so as to bring it from its present amount of EUR 54,800.- (fifty-four thousand eight hundred Euro), represented by 548 (five hundred forty-eight) shares of EUR 100.- (one hundred Euro) each, to the amount of EUR 55,300.- (fifty-five thousand three hundred Euro), represented by the existing 548 (five hundred forty-eight) shares and by the issuance of 5 (five) new shares of EUR 100.- (one hundred Euro) each having the same rights and obligations as the existing shares;

2) Issuance of 5 (five) new shares of EUR 100.- (one hundred Euro) each, having the same rights and obligations as the existing shares;

3) Subscription and payment of the 5 (five) newly issued shares of the Company, together with an aggregate share premium of EUR 2,420,051.- (two million four hundred twenty thousand fifty-one Euro) by the company MARTILIO HOLDINGS LIMITED with registered office at Arch. Macariou III, 54, Fortuna Court Block B, 2nd floor, P.C. 3105, Limassol, Cyprus, by a contribution in cash amounting to EUR 2,420,551.- (two million four hundred twenty thousand five hundred and fifty-one Euro);

4) Subsequent amendment of Article 8 of the Articles of Association of the Company as follows:

«**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 55,300.- (fifty-five thousand and three hundred Euro), represented by 553 (five hundred and fifty-three) shares of EUR 100.- (one hundred Euro) each.»

5) Miscellaneous.

The meeting of the partners, having approved the statements of the Chairman and considering itself as duly constituted and convened, deliberated and passed by unanimous vote the following resolutions:

First resolution

The partners' meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 500.- (five hundred Euro) so as to bring it from its present amount of EUR 54,800.- (fifty-four thousand eight hundred Euro), represented by 548 (five hundred forty-eight) shares of EUR 100.- (one hundred Euro) each, to the amount of EUR 55,300.- (fifty-five thousand three hundred Euro), represented by the existing 548 (five hundred forty-eight) shares and by the issuance of 5 (five) new shares of EUR 100.- (one hundred Euro) each having the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The partners' meeting resolves to issue 5 (five) new shares of EUR 100.- (one hundred Euro) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription and payment

There now appeared Mr Robert Shyirambere, previously named, acting in his capacity as duly appointed attorney in fact of the company MARTILIO HOLDINGS LIMITED with registered office at Arch. Macariou III, 54, Fortuna Court Block B, 2nd floor, P.C. 3105, Limassol, Cyprus, by virtue of a power of attorney given under private seal on July 10, 2006, which power of attorney, after have been signed ne varietur by the proxyholder representing the shareholders and by the members of the board and the notary, will remain attached to the present minutes and will be filed together with the present deed, with the registration authorities.

The appearing person declares subscribing in the name and on behalf of the prenamed MARTILIO HOLDINGS LIMITED 5 (five) newly issued shares of the Company, together with an aggregate share premium of EUR 2,420,051.- (two million four hundred twenty thousand fifty-one Euro) by a contribution in cash amounting to EUR 2,420,551.- (two million four hundred twenty thousand five hundred and fifty-one Euro).

Thereupon, the partners' meeting resolves accepting the said subscription and payment, and to issue and allot 5 (five) new fully paid-up shares to MARTILIO HOLDINGS LIMITED.

It results from a bank certificate that the amount of the contribution of EUR 2,420,551.- (two million four hundred twenty thousand five hundred and fifty-one Euro) has been transferred to the Company.

Third resolution

The partners' meeting resolves to amend Article 8 of the Articles of Association of the Company in order to reflect the above capital increase and to give it the following wording:

«**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 55,300.- (fifty-three thousand and three hundred Euro), represented by 553 (five hundred and fifty-three) shares of EUR 100.- (one hundred Euro) each.»

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges to be borne by the Company in connection with the present deed are estimated, without prejudice, at twenty-eight thousand Euro (EUR 28,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and, in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, he signed with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de la société ETIRC AVIATION, S.à r.l., ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et des Sociétés de Luxembourg Section B numéro 956.270, ci-après la «Société», constituée suivant acte du notaire instrumentant du 5 août 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 8 octobre 2003 sous le numéro 1.044, page 50.066. Les statuts de la Société ont été modifiés par des actes du prédit notaire le 1^{er} février 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, le 16 mars 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, ainsi que le 10 juin 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 17 heures par Mme Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg, agissant comme président, et désignant M. Robert Shyirambere, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée nomme également comme scrutateur M. Robert Shyirambere, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Ces trois personnes forment le bureau de l'assemblée.

Etant ainsi formé, le bureau dresse la liste de présence, qui, après avoir été signée par le mandataire représentant les actionnaires, ainsi que par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations.

Le président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Concernant la liste de présence, tous les associés représentant l'intégralité du capital souscrit de EUR 54.800.- (cinquante-quatre mille huit cents euros) sont présents ou dûment représentés à l'assemblée. L'assemblée peut ainsi valablement délibérer et décider sur tous les points mentionnés à l'ordre du jour, sans qu'il y ait eu une convocation au préalable.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 500.- (cinq cents euros) afin de porter de son montant actuel de EUR 54.800.- (cinquante-quatre mille huit cents euros), représenté par 548 (cinq cent quarante-huit) parts sociales de EUR 100.- (cent euros) chacune, au montant de EUR 55.300.- (cinquante-cinq mille trois cents euros), représenté par les 548 (cinq cent quarante-huit) parts sociales existantes et par l'émission de 5 (cinq) nouvelles parts sociales de EUR 100.- (cent euros) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

2) Emission de 5 (cinq) parts sociales nouvelles de EUR 100.- (cent euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

3) Souscription et paiement de 5 (cinq) parts sociales nouvellement émises de la Société, ensemble avec une prime d'émission totale de EUR 2.420.051.- (deux millions quatre cent vingt mille cinquante et un euros) par la société MARTILIO HOLDINGS LIMITED ayant son siège social à Arch. Macariou III, 54, Fortuna Court Block B, 2nd floor, P.C. 3105, Limassol, Chypre, par un apport en numéraires s'élevant à EUR 2.420.551.- (deux millions quatre cent vingt mille cinq cent cinquante et un euros);

4) Modification subséquente de l'article 8 des Statuts de la Société comme suit:

«**Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 55.300,- (cinquante-cinq mille trois cents euros), représenté par 553 (cinq cent cinquante-trois) parts sociales de EUR 100,- (cent euros) chacune.»

5) Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des associés décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 500,- (cinq cents euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 54.800,- (cinquante-quatre mille huit cents euros), représenté par 548 (cinq cent quarante-huit) parts sociales de EUR 100,- (cent euros) chacune, au montant de EUR 55.300,- (cinquante-cinq mille trois cents euros), représenté par les 548 (cinq cent quarante-huit) parts sociales existantes et par l'émission de 5 (cinq) nouvelles parts sociales de EUR 100,- (cent euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée des associés décide l'émission de 5 (cinq) parts sociales nouvelles de EUR 100,- (cent euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et libération

Intervient maintenant M. Robert Shyirambere, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire spécial, dûment mandaté par la société MARTILIO HOLDINGS LIMITED, ayant son siège social à Arch. Macariou III, 54, Fortuna Court Block B, 2nd floor, P.C. 3105, Limassol, Chypre, en vertu d'une procuration donnée le 16 mai 2006, laquelle restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire représentant les associés, par les membres du bureau et le notaire annexée au présent procès-verbal et sera soumise ensemble avec le présent acte aux formalités d'enregistrement.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de la prénommée MARTILIO HOLDINGS LIMITED 5 (cinq) parts sociales nouvellement émises par la Société, ensemble avec une prime d'émission totale de EUR 2.420.051,- (deux millions quatre cent vingt mille cinquante et un euros) et libérer entièrement ces parts sociales nouvelles par un apport en numéraire de EUR 2.420.551,- (deux millions quatre cent vingt mille cinq cent cinquante et un euros).

Sur quoi l'assemblée générale décide d'accepter ladite souscription et paiement et d'émettre et d'attribuer les 5 (vingt une) parts sociales nouvelles entièrement libérées à MARTILIO HOLDINGS LIMITED.

Il résulte d'un certificat bancaire que le montant de l'apport de EUR 2.420.551,- (deux millions quatre cent vingt mille cinq cent cinquante et un euros).

Troisième résolution

L'assemblée des associés décide de modifier l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital sus décrite et de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 55.300,- (cinquante-cinq mille trois cents euros), représenté par 553 (cinq cent cinquante-trois) parts sociales de EUR 100,- (cent euros) chacune.»

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison des présentes, est estimé sans préjudice à la somme de vingt-huit mille euros (EUR 28.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, dûment représentée, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'Étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Gibert, R. Shyirambere, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, vol. 29CS, fol. 7, case 8. – Reçu 24.205,51 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2006.

J. Elvinger.

(093572.3/211/175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

ETIRC AVIATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 95.627.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 43494 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

J. Elvinger.

(093574.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

200 GRAY'S INN ROAD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 77.735.

In the year two thousand and six, on the thirtieth day of May.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

200 GIR HOLDINGS, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register section B no. 111.093,

duly represented by Ms Florence Bal, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 30 May 2006, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder of 200 GRAY'S INN ROAD, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 77.735, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 24 August 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 20 February 2001, number 129. The articles of incorporation were last modified pursuant to a deed of the undersigned notary on 9 September 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 9 March 2006, number 505.

The appearing party representing the entire share capital of the Company took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to accept the resignation of Mr Guy Harles and Mr Marc Elvinger as members of the board of managers of the Company and to grant full discharge to Mr Guy Harles and Mr Marc Elvinger for their mandate as members of the board of managers of the Company until the present shareholder's resolutions.

Second resolution

The sole shareholder decides to create different classes of managers divided into A manager(s) and B manager(s) and to provide that in case there is more than one manager, the Company will be managed by a board of managers.

Third resolution

As a consequence of the above mentioned actions, article 10 of the articles of incorporation is amended and new articles 11 and 12 are added, which shall now read as follows:

«**Art. 10.** The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason («causes légitimes»).

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers composed of at least one (1) A Manager and one (1) B Manager.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signatures of one A Manager and one B Manager or the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the sole manager / board of managers.

The sole manager or the board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 11. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealings with third parties, the sole manager or, if there is more than one, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the

board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.»

Further to the above amendments the subsequent articles of the articles of incorporation are accordingly renumbered.

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to appoint the following persons as A Managers of the Company:

- 1) Mr Patrick K. Fox, counsel in real estate/finance, born on 8 August 1957, in Illinois, USA, residing at 6131 Stichter Avenue, Dallas, TX 75230, USA;
- 2) Mr Jonathan H. Paul, counsel in real estate/finance, born on 12 May 1964, in New Hampshire, USA, residing at 192 Meadowbrook Rd., Weston, MA 02493, USA;
- 3) Mr Jeffrey G. Dishner, manager, born on 15 September 1964, in Texas, USA, residing at 591 West Putnam Avenue, Greenwich 06830, USA;
- 4) Mr Michael P. Murphy, manager, born on 9 February 1971, in New Jersey, USA, residing at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; and
- 5) Mr Fabrice Tillette de Clermont-Tonnerre, asset manager, born on 24 October 1967, in Mulhouse, France, residing at 4, place Dupleix, 75015 Paris, France.

The sole shareholder resolves to appoint the following person as B Manager of the Company:

Mr Alain Peigneux, general manager, born in Huy, Belgium, on 27 February 1968 with professional address at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

The managers are appointed for an unlimited period of time. The company is thus managed by a board of managers composed of five persons and may be bound, in all circumstances, by the joint signature of one A Manager and one B Manager of the board of managers.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by its first and surnames, civil status and residences, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trente mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

200 GIR HOLDINGS, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg section B n° 111.093,

ici représentée par Mademoiselle Florence Bal, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration signée à Luxembourg le 30 mai 2006. La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de la société 200 GRAY'S INN ROAD, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 77.735, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 24 août 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 20 février 2001, au numéro 129. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 9 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 9 mars 2006, numéro 505.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social de la Société a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'accepter la démission de M. Guy Harles et M. Marc Elvinger en tant que membres du conseil de gérance de la Société et de leur donner décharge de leur mandat de membres du conseil de gérance de la Société jusqu'aux présentes résolutions de l'associé unique.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de créer différentes classes de gérants qui seront divisés en gérant(s) A et gérant(s) B, et de prévoir que dans l'hypothèse où il y aura plus d'un gérant, la Société sera gérée par un conseil de gérance.

Troisième résolution

A la suite des décisions susmentionnées, l'article 10 des statuts est modifié et de nouveaux articles 11 et 12 sont ajoutés, ils auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 10.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s), associé(s) ou non. Le ou les gérant(s) sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée du mandat. Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance composé au moins d'un (1) Gérant A et au moins d'un (1) Gérant B.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'il y a plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B ou la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil de gérance.

Le gérant unique ou le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 11. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, courrier électronique, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le secrétaire ou, en leur absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.»

Suite aux modifications ci-dessus les articles subséquents des statuts font l'objet d'une nouvelle numérotation.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes comme Gérants A de la Société:

1) M. Patrick K. Fox, counsel in real estate/finance, né le 8 août 1957, dans l'Illinois, USA, demeurant 6131 Stichter Avenue, Dallas, TX 75230, USA;

2) M. Jonathan H. Paul, counsel in real estate/finance, né le 12 mai 1964, dans le New Hampshire, USA, demeurant 192 Meadowbrook Rd., Weston, MA 02493, USA;

3) M. Jeffrey G. Dishner, gérant, né le 15 septembre 1964, au Texas, USA, demeurant 591 West Putnam Avenue, Greenwich 06830, USA;

4) M. Michael P. Murphy, gérant, né le 9 février 1971, dans le New Jersey, USA, demeurant 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; et

5) M. Fabrice Tillet de Clermont-Tonnerre, asset manager, né le 24 octobre 1967, à Mulhouse, France, demeurant au 4, place Duplex, 75015 Paris, France.

L'associé unique décide de nommer la personne suivante comme Gérant B de la Société:

M. Alain Peigneux, directeur général, né à Huy, Belgique, le 27 février 1968, ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée. La société est donc gérée par un conseil de gérance composé de cinq personnes et sera liée, en toutes circonstances, par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B du conseil de gérance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Bal, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2006, vol. 154S, fol. 9, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2006.

J. Elvinger.

(091382.3/211/197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

200 GRAY'S INN ROAD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 77.735.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 42882 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

J. Elvinger.

(091384.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

OURAKAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 83.990.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu le 21 juillet 2006 à 9.00 heures au siège social

Première résolution

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Madame Pascale Mariotti, née le 27 avril 1975 à Mont Saint Martin en France, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter cette démission. Le conseil la remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

Le conseil coopte comme nouvel administrateur, avec effet à partir du 21 juillet 2006, M. Eric Scussel, né le 1^{er} juillet 1974 à Villerupt en France, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Ces résolutions, adoptées à l'unanimité, seront ratifiées par la prochaine assemblée générale de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

OURAKAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09571. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091436.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

STERNBERG PRESS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 21, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 118.346.

Extrait du procès-verbal de l'Associé Unique tenu le 19 juillet 2006 à Luxembourg

L'Associé Unique décide de ratifier la résolution suivante:

Nomination de Madame Caroline Schneider, née le 6 août 1966, résident au 21, avenue Gaston Diderich, en qualité de gérante technique de la Société STERNBERG PRESS, S.à r.l.

La gérante technique aura le pouvoir d'engager seule la Société vis-à-vis des tiers par sa signature individuelle dans le cadre de la gestion journalière de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AFC BENELUX, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT08099. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091450.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

PARTICIPATION ET FINANCEMENT EXTERIEURS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 48.938.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 13 juin 2006

Sont renommés administrateurs pour une durée de six ans, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011:

- Monsieur Fabio Riva, industriel, demeurant à Milan (Italie), Président,
- Monsieur Mauro Pozzi, administrateur de sociétés, demeurant à Séville (Espagne),
- Monsieur Claude Zimmer, licencié en droit et maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg.

Est renommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006:

- MAZARS, réviseur d'entreprises et experts-comptables, L-1235 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, réf. LSO-BT03661. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091456.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

SMART BUSINESS SOLUTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 79.865.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2006, réf. LSO-BT04442, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(091535.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

SMART BUSINESS SOLUTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 79.865.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2006, réf. LSO-BT04441, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(091537.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

SMART BUSINESS SOLUTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 79.865.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2006, réf. LSO-BT04439, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(091539.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

SMART BUSINESS SOLUTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 79.865.

—
Le bilan au 8 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2006, réf. LSO-BT04426, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(091542.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

FINABELIA EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 118.718.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le vingt juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Jean-Pierre Conte, administrateur de société, demeurant à F-24100 Creysse, 10, avenue de la Roque (France).
- 2.- Monsieur Michel Conte, administrateur de société, demeurant à F-24420 Sorges, Les Potences (France).
- 3.- Madame Pascale Conte, administrateur de société, épouse de Monsieur Philippe Guilhem, demeurant à F-24100 Bergerac, 14, Impasse Montesquieu (France).

Tous les trois sont ici représentés par Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu de 3 procurations sous seing privé lui délivrées.

Les prédites procurations, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de FINABELIA EUROPE S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Art. 3. La durée de la société est de 10 ans.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à cent quarante millions d'euros (140.000.000,- EUR), représenté par cent quarante mille (140.000) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Les 140.000 actions se répartissent en:

- 97.000 actions ordinaires dites de catégorie Q, et
- 43.000 actions privilégiées dites de catégorie B.

Actions à dividendes prioritaires sans droit de vote

Il est créé 43.000 actions à dividende prioritaire sans droit de vote dites de catégorie B.

A ces actions, est attaché un droit à dividende précipitaire obligatoire et cumulatif de 10 euros conformément à l'article 44 de la Loi du 8 août 1985, prélevé pour la première fois sur les résultats distribuables de l'exercice à clore le 31 décembre 2006. En cas d'insuffisance des bénéfices d'un ou plusieurs exercices pour servir au droit des actions de catégorie B, le dividende prioritaire sera prélevé sur les bénéfices de l'année ou des années suivantes avant toute autre répartition.

En outre, ces actions de catégorie B n'auront pas de droit de préférence à la souscription des actions de numéraire émises pour réaliser une augmentation de capital.

Elles ne bénéficieront que d'un droit de souscription à l'émission de nouvelles actions dites de catégorie B. Si l'Assemblée Générale Extraordinaire décidait d'une telle émission.

Les porteurs d'actions de catégorie B disposent d'un droit de vote dans toute assemblée générale appelée à se prononcer:

- sur l'émission de nouvelles actions jouissant de droits privilégiés;
- sur la fixation du dividende privilégié récupérable attaché aux actions sans droit de vote sur la conversion d'actions privilégiées sans droit de vote en actions ordinaires;

- sur la réduction du capital social de la société;
- la modification de son objet social;
- l'émission d'obligations convertibles;
- sa dissolution anticipée;
- sa transformation en une société d'une autre forme juridique.

Ils exercent le même droit de vote que les porteurs d'actions ordinaires dans toute assemblée, lorsque, malgré l'existence de bénéfice disponible à cet effet, les dividendes privilégiés et récupérables n'ont pas été entièrement mis en paiement, pour quelque cause que ce soit, pendant deux exercices successifs et cela jusqu'au moment où les dividendes auront été intégralement récupérés.

Hormis le cas où un droit de vote leur est reconnu, il n'est pas tenu compte des actions privilégiées sans droit de vote pour la détermination des conditions de présence et de majorité à observer dans les assemblées générales.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Sauf en cas de succession en ligne directe ou liquidation de communauté de biens entre époux ou en cas de cession à un conjoint, soit un ascendant ou un descendant, la cession d'actions à un tiers non actionnaire à quel titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de l'Assemblée Générale Ordinaire.

A cet effet, le cédant doit notifier à la société une demande d'agrément indiquant l'identité du cessionnaire, le nombre d'actions dont la cession est envisagée et le prix offert.

A cette déclaration doit être jointe, le cas échéant, l'attestation d'inscription en compte dans laquelle sont comprises les actions dont la cession est projetée.

L'agrément résulte de la tenue de l'Assemblée Générale statuant favorablement sur cette demande et qui doit se tenir dans le délai d'un mois à compter de la notification.

En cas de refus d'agrément du cessionnaire proposé et à moins que le cédant décide de renoncer à la cession envisagée, le conseil d'administration est tenu, dans le délai de trois mois à compter de la notification du refus, de faire acquérir les actions, soit par un actionnaire ou par un tiers, soit par la société en vue d'une réduction de capital, mais en ce cas avec le consentement du cédant.

Si, à l'expiration du délai de trois mois ci-dessus prévu, l'achat n'est pas réalisé, l'agrément est considéré comme donné. Toutefois, ce délai peut être prolongé par décision de justice à la demande de la Société.

Les dispositions qui précèdent sont applicables à toutes les cessions à un tiers, même aux adjudications publiques en vertu d'une ordonnance de justice ou autrement.

La cession de droit à attribution d'actions gratuites, en cas d'incorporation au capital de bénéfices, réserves, provisions ou primes d'émission ou de fusion, est assimilée à la cession des actions gratuites elle-même et doit donner lieu à demande d'agrément dans les conditions définies ci-dessus.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révoquables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du Conseil d'Administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs de la société, ou par la seule signature de toutes personnes auxquelles pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 4^e mercredi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi et sauf les actions de catégorie B créées à l'article 5 ci-dessus.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Les Assemblées Générales Ordinaires sont celles qui sont appelées à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts et qui ne procèdent pas à la vente ou à l'achat d'actifs.

Elles ne délibèrent valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins plus de la moitié des actions ayant le droit de vote et statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

Les Assemblées Générales Extraordinaires sont celles appelées à décider ou à autoriser des modifications directes ou indirectes des statuts et des acquisitions ou des ventes d'actifs.

Elles ne délibèrent valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le tiers des actions ayant le droit de vote et statue à la majorité des trois quarts des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

Art. 14. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrits aux actions créées de la manière suivante:

1.- Monsieur Michel Conte, administrateur de société, demeurant à F-24420 Sorges, Les Potences (France), soixante-dix-sept mille actions A.	77.000
2.- Madame Pascale Conte, administrateur de société, épouse de Monsieur Philippe Guilhem, demeurant à F-24100 Bergerac, 14, Impasse Montesquieu (France), vingt mille actions A.	20.000
3.- Monsieur Jean-Pierre Conte, administrateur de société, demeurant à F-24100 Creysse, 10, avenue de la Roque (France), quarante-trois mille actions B.	43.000
Total: cent quarante mille actions.	140.000

Toutes ces actions ont été libérées intégralement moyennant apport en nature de quatre mille neuf cent vingt (4.920) actions nominatives représentant 88,80% du capital social de la Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance FINABELIA, avec siège social à F-75016 Paris, 15, rue Erlanger, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 306 844 622, évaluées à cent quarante-sept millions d'euros (147.000.000,- EUR), dont cent quarante millions d'euros (140.000.000,- EUR) rémunérés en capital faisant pour Monsieur Jean-Pierre Conte, préqualifié, un apport de 1.560 actions, pour Monsieur Michel Conte, préqualifié, un apport de 2.660 actions et pour Madame Pascale Conte, épouse de Philippe Guilhem, préqualifiée, un apport de 700 actions de la prédite société de droit français FINABELIA, le solde, soit la somme de sept millions d'euros (7.000.000,- EUR) constituant une soulte qui sera versé aux apporteurs conformément au contrat d'apport.

Rapport du réviseur d'entreprises

Ces apports font l'objet d'un rapport descriptif établi par le réviseur d'entreprises indépendant, Monsieur Jean Bernard Zeimet, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur totale des actions à émettre en contrepartie, assortie d'une soulte.

Luxembourg, le 12 juillet 2006.»

Ledit rapport, signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'Article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ six mille cinq cents euros, compte tenu du fait que qu'il s'agit d'une constitution d'une société luxembourgeoise par l'apport de plus de 65% des actions émises d'une société de capitaux ayant son siège social établi dans un état membre de la Communauté Economique Européenne avec perception par l'administration de l'Enregistrement luxembourgeois du droit fixe, en application de la directive européenne du 19 juillet 1969 (335), modifiée par les directives du 9 avril 1973 et du 10 juin 1985.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Norbert Schmitz, licencié en sciences commerciales et consulaires, né à Pétange, le 12 mai 1943, demeurant à L-2736 Luxembourg, 16, rue Eugène Wolf;
 - b) La société anonyme S.G.A. SERVICES S.A., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer (R.C.S. Luxembourg section B numéro 76.118);
 - c) La société anonyme FMS SERVICES S.A., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer (R.C.S. Luxembourg section B numéro 101.240).
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Eric Herremans, sous-directeur, né à Bruges (Belgique), le 3 juin 1941, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
- 4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.
- 5.- Le siège social est établi à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
- 6.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Ch. Dostert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 août 2006, vol. 537, fol. 43, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 août 2006.

J. Seckler.

(091467.3/231/228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

SAFRAN, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.

R. C. Luxembourg B 46.009.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 mai 2006

(...)

«Les mandats d'administrateur de Messieurs Kenneth Sharp et Frédéric Deslypere viennent à échéance à l'issue de la présente assemblée. L'assemblée décide de renouveler leur mandat pour une durée de trois ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2009, statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

Le mandat de Commissaire de Monsieur Benoît Stainier vient à échéance à l'issue de la présente assemblée. L'assemblée décide de renouveler leur mandat pour une durée de trois ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2009, statuant sur les comptes de l'exercice 2008. Ces résolutions sont adoptées à l'unanimité des voix.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2006.

Pour le Conseil d'Administration

F. Deslypere / K. Sharp

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, réf. LSO-BT03130. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091500.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

WESTJET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 118.720.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société anonyme de droit suisse PLANET S.A., avec siège social à CH-1211 Genève, 19, rue du Rhône (Suisse).

2.- Monsieur Claude Eschette, administrateur de société, demeurant à L-5867 Fentange, 22, Cité Beau-Site.

Tous les deux sont ici représentés par Monsieur Patrick Eschette, docteur en sciences industrielles, demeurant à L-1326 Luxembourg, 21, rue Auguste Charles, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lequel mandataire, agissant comme dit ci-avant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de WESTJET S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la détention d'aéronefs sous forme de mise en libre pratique sous le régime de la destination particulière.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs de la société, ou par la seule signature de toutes personnes auxquelles pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 1^{er} mardi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites de la manière suivante:

1.- La société anonyme de droit suisse PLANET S.A., avec siège social à CH-1211 Genève, 19, rue du Rhône (Suisse), trois cent neuf actions	309
2.- Monsieur Claude Eschette, administrateur de société, demeurant à L-5867 Fentange, 22, Cité Beau-Site, une action	1
Total: trois cent dix actions	310

Les actions ont été libérées en numéraire à concurrence d'un montant de vingt mille euros (20.000,- EUR), faisant 64,52%, de sorte que cette somme est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Richard Martinez, administrateur de société, né à Morges (Suisse), le 10 avril 1967, demeurant professionnellement à CH-1211 Genève, 19, rue du Rhône (Suisse);
 - b) La société anonyme de droit suisse PLANET S.A., avec siège social à CH-1211 Genève, 19, rue du Rhône (Suisse), inscrite au Registre de Commerce de Genève sous le numéro CH-660-0183958-0;
 - c) Monsieur Claude Eschette, directeur de société, né à Wiltz, le 22 septembre 1941, demeurant à L-5867 Fentange, 22, Cité Beau-Site.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société anonyme ELIOLUX S.A., avec siège social à L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffinan, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 55.997.

4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

5.- Le siège social est établi à L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

6.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article huit (8) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Claude Eschette, préqualifié, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès qualités, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Eschette, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 août 2006, vol. 537, fol. 47, case 10. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 août 2006.

J. Seckler.

(091470.3/231/137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

CAPUCINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heine.

R. C. Luxembourg B 118.203.

Extrait des résolutions circulaires des administrateurs de la Société adoptées en date du 30 juin 2006

en conformité avec l'article 12 des statuts de la Société

Les administrateurs de la Société ont décidé à l'unanimité de nommer Monsieur Bart Verhaeghe, membre du conseil d'administration de la Société, avec adresse professionnelle au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg, comme président du conseil d'administration de la Société, son mandat prenant fin à la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour CAPUCINE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2006, réf. LSO-BT00135. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091476.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

BARNSLEYS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 98.094.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2006, réf. LSO-BT04535, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2006.

Pour BARNSLEYS HOLDING S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(092867.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006.

BARNSLEYS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 98.094.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2006, réf. LSO-BT04549, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2006.

Pour BARNSLEYS HOLDING S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(092866.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006.

SHELL TREASURY LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bertrange, 7, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 97.745.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale statutaire des associés du 21 mai 2004

L'Assemblée générale décide de nommer comme Gérante en remplacement de Monsieur Marc Brykman, Madame Valérie Brandt, demeurant en Belgique, 6700 Waltzing, 61, rue du Pannebourg.

De même, tous les pouvoirs antérieurement attribués à Monsieur Marc Brykman ont été supprimés à l'issue de l'Assemblée Générale extraordinaire.

L'Assemblée générale décide de nommer, pour un terme d'un an, le mandat du commissaire, la S.A. PricewaterhouseCoopers LUXEMBOURG, dont le siège social est situé à L-1471 Luxembourg, route d'Esch, 400.

L'assemblée Générale décide de donner mandat à Monsieur Pierre Cambresier pour la gestion journalière de la société.

P. Cambresier

Gérant, chargé de la gestion journalière

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2006, réf. LSO-BQ06710. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091472.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

SHELL TREASURY LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bertrange, 7, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 97.745.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale statutaire des associés du 22 juin 2005

L'Assemblée générale réélit, en qualité de Gérants, pour un terme d'un an expirant à l'issue de l'Assemblée générale statutaire de 2006, Mesdames Valérie Brandt et Laurence Macors et Messieurs Pierre Cambresier, Patrick Ellingsworth et Frédéric Marret.

L'Assemblée générale décide de renouveler, pour un terme d'un an, le mandat du commissaire, la S.A. PricewaterhouseCoopers LUXEMBOURG, dont le siège social est situé à L-1471 Luxembourg, route d'Esch, 400.

Extrait du procès-verbal du Conseil de Gérance du 22 juin 2005

Le Conseil de Gérance choisit comme Président Monsieur Pierre Cambresier et lui donne mandat pour la gestion journalière de la société.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire des associés du 21 octobre 2005

Avec effet rétroactif au 1^{er} août 2005, l'Assemblée générale décide de nommer comme Gérant en remplacement de Monsieur Pierre Cambresier, Monsieur Patrick Debaere, demeurant en Belgique, 1850 Grimbergen, Schildpadstraat 12. Le mandat de Monsieur Debaere prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale statutaire de 2006.

De même, tous les pouvoirs antérieurement attribués à Monsieur Pierre Cambresier ont été supprimés à dater du 1^{er} août 2005.

Extrait du procès-verbal du Conseil de Gérance du 21 octobre 2005

A dater du 1^{er} août 2005, le Conseil de Gérance choisit comme Président Monsieur Patrick Debaere et lui donne mandat pour la gestion journalière de la société.

P. Debaere

Gérant, chargé de la gestion journalière

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2005, réf. LSO-BK00280. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091472.4//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

COBELFRET INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 35.480.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2006, réf. LSO-BT07295, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

F. Bracke

Administrateur-délégué

(091487.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

AURORA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 118.721.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Alberto Cabrini, assureur, et son épouse Madame Gabriella Aldegani, employée, demeurant ensemble à I-24030 Brembate di Sopra, Via Enrico Rampinelli 22 (Italie), avec accession de l'usufruit au dernier vivant des actions ci-après souscrites;

2.- Monsieur Fabio Cabrini, indépendant, demeurant à I-24030 Brembate di Sopra, Via Enrico Rampinelli 50/A (Italie);

3.- Monsieur Mauro Cabrini, indépendant, demeurant à I-24030 Brembate di Sopra, Via Enrico Rampinelli 22 (Italie).

Tous les comparants sont ici représentés par Monsieur Alberto Cabrini, préqualifié,

en vertu de trois procurations sous seing privé lui délivrées.

Les prédites procurations, signées ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société de participations financières, sous forme de société anonyme, qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société de participations financières sous forme de société anonyme et sous la dénomination de AURORA S.A.

Art. 2. La durée de la société est illimitée.

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Si des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se présentent ou paraissent imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire restera luxembourgeoise.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, marques et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, sans vouloir bénéficier du régime fiscal spécial prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR), représenté par trois cent vingt (320) actions de cent euros (100,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital souscrit pourra être exercée:

- soit en pleine propriété;

- soit en usufruit, par un actionnaire dénommé «usufruitier» et en nue-propriété par un actionnaire dénommé «nu-propritaire».

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque action sont déterminés ainsi qu'il suit:

- droits sociaux dans leur ensemble;

- droit de vote aux assemblées générales;

- droits aux dividendes;

- droit préférentiel de souscription des actions nouvelles en cas d'augmentation de capital.

Les droits attachés à la qualité de nu-propritaire et conférés par chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de liquidation de la société.

La titularité de l'usufruit ou de la nue-propriété des actions sera matérialisée et établie de la façon suivante:

Si les actions sont nominatives, par l'inscription dans le registre des actionnaires:

- en regard du nom de l'usufruitier de la mention usufruit;

- en regard du nom du nu-propritaire de la mention nue-propriété.

Si les actions sont au porteur:

- par le manteau des actions à attribuer au nu-propritaire; et

- par les coupons des actions à attribuer à l'usufruitier.

En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propiété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propiété sera déterminée:

- a) par la valeur de la pleine propriété des actions établie en conformité avec les règles d'évaluation prescrite par la loi;
- b) par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propiété conformément aux dixièmes forfaitaires fixés par les lois applicables au Grand-Duché de Luxembourg en matière d'enregistrement et de droits de succession.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, même au moyen d'émissions d'obligations avec ou sans garantie; ces obligations pourront, sur autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, être converties en actions.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2006.

Souscription

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

- 1.- Monsieur Alberto Cabrini, et son épouse Madame Gabriella Aldegani, préqualifiés, souscrivent aux trois cent vingt (320) actions en usufruit, avec accession de l'usufruit au dernier vivant des actions souscrites ci-avant;
- 2.- Monsieur Fabio Cabrini, préqualifié, souscrit à cent soixante (160) actions en nue-propiété;
- 3.- Monsieur Mauro Cabrini, préqualifié, souscrit à cent soixante (160) actions en nue-propiété.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cent vingt-cinq euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:
- Monsieur Robert Reggiori, expert-comptable, né à Metz (France), le 15 novembre 1966, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
- Monsieur Alexis De Bernardi, licencié en sciences économiques, né à Luxembourg, le 13 février 1975, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
- Monsieur Lorenzo Gianello, juriste, né à Rome (Italie), le 25 décembre 1976, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:
Monsieur Jean-Marc Heitz, comptable, né à Luxembourg, le 28 septembre 1958, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2009.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.
Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Cabrini, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 août 2006, vol. 537, fol. 47, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 août 2006.

J. Seckler.

(091471.3/231/153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

COBELFRET BULK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 55.583.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2006, réf. LSO-BT07285, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

C. Cigrang / SHIPBOURNE S.A.

Administrateur / Administrateur

- / C. Cigrang

- / Administrateur-délégué

(091488.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

ACHATS ACTIONS BENELUX INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 65.340.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par le Conseil d'administration en date du 9 août 2006 que le siège social de la société a été transféré du 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg au 11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 29 août 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2006, réf. LSO-BT04622. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091495.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

BREGAL-BIRCHILL INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 132.124.800.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 57.794.

—
EXTRAIT

Il résulte de différentes cessions de parts de la société BREGAL-BIRCHILL INVESTMENTS, S.à r.l. que, suite à la cession de 4.535.305 parts sociales par COFRA INVESTMENTS S.A. le 10 décembre 2004 et des cessions du 31 décembre 2004, toutes les 5.284.992 parts sociales appartiennent à BREGAL INVESTMENTS LP, un limited partnership constitué sous le droit écossais, ayant son principal établissement à Saltire Court, 20 Castle Terrace, Edingburg EH1 2ET, Ecosse.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique, BREGAL INVESTMENTS LIMITED PARTNER, en date du 30 juin 2006 au siège social que:

Suite à réélection de tous les gérants sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2006, le Conseil de Gérance se compose de:

- Michel de Groote, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, Président du Conseil.
- Robert Smeele, économiste, avec adresse professionnelle à CH-6300 Zug, Grafenauweg 10, Suisse.
- John Drury, juriste, avec adresse professionnelle à Londres W2 2DY, 1 Connaught Place, Grande-Bretagne.
- Armand Haas, licencié en sciences commerciales et financières, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
- Gert Jan Pieters, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à CH-6300 Zug, Grafenauweg 10, Suisse.
- Louis Brenninkmeijer, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Londres, W1S 4PD, 2-5 Old Bond Street, Standbrook House, Fourth Floor, Grand-Bretagne.
- Christian Marie Yves de Balmann, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à NY 10017 New York, USA, 360 Madison Avenue, 20th floor.

A été réélu comme Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2006:

- ERNST & YOUNG, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

Pour extrait conforme

Signatures

Gérants

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11342. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091481.3//35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

CUSTOM AUTO CRAFT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4994 Sprinkange, 45, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 90.550.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que tous les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT05902, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2006.

Signature.

(091490.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

BSI ART COLLECTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 79.264.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 20 avril 2006

- Le mandat du commissaire aux comptes de la société TRIPLE A CONSULTING, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61.417 et ayant son siège social à L-2156 Luxembourg, 2, Millegassel est reconduit pour une période statutaire de 4 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

Certifié sincère et conforme

Pour BSI ART COLLECTION S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT06253. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091524.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

ECOTRANS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 106.094.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2006, réf. LSO-BT07336, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

F. Bracke

Administrateur-délégué

(091494.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

GOLDEN RECOVERY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 74.926.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2006, réf. LSO-BT07359, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

F. Bracke / A. Verdonck

Administrateur / Administrateur

(091496.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

V.P.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 96, rue du Kiem.
R. C. Luxembourg B 72.619.

—
Par la présente, je vous informe de ma démission du poste d'Administrateur de votre Société, avec effet immédiat.
Luxembourg, le 30 juin 2006. Jean-Marie Kontz.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2006, réf. LSO-BT04434. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091497.2//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

SHIPLUX I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 111.969.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2006, réf. LSO-BT07363, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

F. Bracke

Administrateur-délégué

(091498.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

SHIPLUX III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 111.971.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2006, réf. LSO-BT07370, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

F. Bracke

Administrateur-délégué

(091503.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

BOKAY PICTURES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3850 Schifflange, 5, avenue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 95.750.

L'an deux mille six, le onze septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Bob Kayser, employé privé, demeurant au 5, avenue de la Libération, L-3850 Schifflange, lequel comparant, agissant en sa qualité de seul et unique associé de la société à responsabilité limitée BOKAY PICTURES, S.à r.l., ayant son siège social à Dudelange, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 95.750, constitué suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 septembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1128 du 29 octobre 2003 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 juillet 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1218 du 16 novembre 2005, prend la résolution suivante:

Résolution

L'associée décide de transférer le siège social de la Société du 58, avenue Grande-Duchesse Charlotte, L-3440 Dudelange au 5, avenue de la Libération, L-3850 Schifflange.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Schifflange (Grand-Duché de Luxembourg).»

Dont acte, fait et passé à Belvaux, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: B. Kayser, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 septembre 2006, vol. 907, fol. 13, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 septembre 2006.

J.-J. Wagner.

(100221.3/239/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2006.

BOKAY PICTURES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3850 Schifflange, 5, avenue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 95.750.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 septembre 2006.

J.-J. Wagner.

(100224.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2006.

BENEDUK TRADE COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.
R. C. Luxembourg B 22.345.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 3 mai 2006

(...)

«Le mandat d'administrateur de Mme Marie-Jeanne Probst vient à échéance à l'issue de la présente assemblée. L'assemblée décide de renouveler son mandat pour une durée de trois ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2009, statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

Le mandat de commissaire de M. Benoît Stainier vient à échéance à l'issue de la présente assemblée. L'assemblée décide de renouveler son mandat pour une durée de trois ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2009, statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

Ces résolutions sont adoptées à l'unanimité des voix.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 3 mai 2006.

Pour le Conseil d'Administration

M.J. Probst / P. Gustin

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, réf. LSO-BT03171. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091512.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

SHIPLUX IV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 111.972.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2006, réf. LSO-BT07373, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

F. Bracke

Administrateur-délégué

(091506.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

INTERCONSTRUCT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 17.139.

L'an deux mille six, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding, INTERCONSTRUCT S.A., établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg B 17.139, constituée suivant acte reçu par Maître Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch, en date du 20 juillet 1979, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 24 du 5 février 1980. Les statuts ont été modifiés par acte de Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 octobre 1989, publié au Mémorial, Série C n° 26 du 26 mars 1990, par acte sous-seing privé en date du 30 mars 2001, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 942 du 31 octobre 2001 et par acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 avril 2004, publié au Mémorial, Série C n° 675 du 1^{er} juillet 2004.

L'assemblée est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Monsieur Pierre Schmit, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont. Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Gabriele Schneider, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Regina Pinto, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Le bureau ainsi constitué constate que tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social sont présents, respectivement représentés par fondés de procuration, ce qui résulte d'une liste de présence annexée aux présentes et signée ne varietur par les actionnaires, respectivement leurs fondés de procuration ainsi que les membres du bureau.

Ladite liste restera annexée à la présente minute pour être soumise avec elle aux formalités de l'Enregistrement.

Tous les actionnaires présents ou dûment représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable et se considèrent dûment convoqués pour avoir reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui est conçu comme suit:

1. Décision de procéder à une refonte entière des statuts en langue française;
2. Modification des statuts;
3. Divers.

Monsieur le Président a ensuite mis au vote les différentes propositions de résolutions et l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte entière des statuts en langue française. La version en langue allemande est supprimée.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, les statuts sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparantes et toutes celles qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: INTERCONSTRUCT S.A.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant à la majorité des voix requises pour la modification des statuts.

Art. 3. Le siège de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré par simple décision du conseil d'administration en tout autre lieu de cette commune et par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires comme en matière de modification des statuts, dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra même être transféré à l'étranger, sur simple décision du conseil d'administration, lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Nonobstant un tel transfert à l'étranger, qui ne peut être que temporaire, la nationalité de la Société restera luxembourgeoise.

En toute autre circonstance le transfert du siège de la Société à l'étranger et l'adoption par la Société d'une nationalité étrangère ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des associés et des obligataires.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières (sociétés holding).

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents), représenté par 2.500 (deux mille cinq cents) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil d'administration élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et accomplir tous les actes de disposition et d'administration nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil d'administration.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société seule, représentée par son conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent. Il est convoqué par son président, en son absence par le vice-président ou par deux administrateurs.

Le conseil d'administration peut valablement délibérer si une majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Chaque administrateur peut se faire représenter par un de ses collègues. Un administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues à la fois.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple. En cas de partage des voix le président n'a pas de voix prépondérante.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent transmettre leurs votes par tout moyen écrit de télécommunication.

Le conseil d'administration peut prendre des résolutions par la voie circulaire. Les propositions de résolutions sont dans ce cas transmises aux membres du conseil d'administration par écrit qui font connaître leurs décisions par écrit. Les décisions sont considérées prises si une majorité d'administrateurs a émis un vote favorable.

Il est dressé procès-verbal des décisions du conseil d'administration. Les extraits des décisions du conseil d'administration sont délivrés conformes par le président, à son défaut par deux administrateurs.

Art. 10. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Chaque année, le trente et un décembre, les livres, registres et comptes de la Société sont arrêtés. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi que l'annexe aux comptes annuels.

Art. 12. Le conseil d'administration ainsi que les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale quand ils le jugent opportun. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le cinquième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Les convocations de toutes assemblées générales contiennent l'ordre du jour.

L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Les extraits des procès-verbaux des assemblées générales sont délivrés conformes par le président du conseil d'administration, à son défaut par deux administrateurs.

Art. 13. Le conseil d'administration peut subordonner l'admission des propriétaires d'actions au porteur au dépôt préalable de leurs actions; mais au maximum cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire a le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire, chaque action donnant droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois de juin à 10:00 heures au siège social ou à tout autre endroit dans la commune du siège à désigner dans les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

L'assemblée générale annuelle est appelée à approuver les comptes et les rapports annuels et à se prononcer sur la décharge des organes sociaux.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale. Le conseil d'administration est autorisé à procéder en cours d'exercice au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 15.: Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Schmit, G. Schneider, R. Pinto, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 3 août 2006, vol. 470, fol. 76, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Schlinck.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 25 août 2006.

M. Schaeffer.

(091594.3/5770/135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

INTERCONSTRUCT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 17.139.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 25 août 2006.

M. Schaeffer.

(091597.3/5770/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

SHIPLUX X S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 112.209.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 2 mai 2006

M. Freddy Bracke, NOVOLUX S.A. et SHIPBOURNE S.A. sont renommés administrateurs.

Mme Nicole Baeyens est renommée commissaire aux comptes.

Tous les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Pour extrait sincère et conforme

F. Bracke

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2006, réf. LSO-BT07403. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091567.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

SHIPLUX X S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 112.209.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2006, réf. LSO-BT07406, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

F. Bracke

Administrateur-délégué

(091514.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

TEAM, Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.
R. C. Luxembourg B 6.329.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 3 mai 2006

(...)

«Les mandats d'administrateur de MM. Philippe Coens, Pierre Gustin, José Manuel Martinez S., Kenneth Sharp et Olivier Suwier viennent à échéance à l'issue de la présente assemblée. L'assemblée décide de renouveler leur mandat pour une durée d'un an, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2007, statuant sur les comptes de l'exercice 2006.

Le mandat du commissaire aux comptes, M. Benoît Stainier, vient également à échéance à l'issue de cette assemblée. L'assemblée décide de renouveler son mandat pour une durée d'un an, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2007, statuant sur les comptes de l'exercice 2006.

Ces résolutions sont adoptées à l'unanimité.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2006.

Pour le Conseil d'Administration

O. Suwier / K. Sharp

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, réf. LSO-BT03168. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091508.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

HENROCOR BUSINESS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 36.628.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT05943, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2006.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(091526.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

LANDY FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 100.355.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS01117, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2006.

A. Schwachtgen

Notaire

(091540.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

VIVIENNE FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 101.713.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS01137, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2006.

A. Schwachtgen

Notaire

(091541.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

CONTRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 103.759.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 juin 2006

Messieurs Camille Cigrang, Freddy Bracke, Jozef Adriaens et la société NOVOLUX S.A. sont renommés administrateurs.

Madame Nicole Baeyens, demeurant 11B, route de Capellen à L-8279 Holzem est nommée commissaire aux comptes.

Tous les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Pour extrait sincère et conforme

F. Bracke

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2006, réf. LSO-BT07335. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091586.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

CONTRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 103.759.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2006, réf. LSO-BT07331, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

F. Bracke

Administrateur-délégué

(091507.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

WATERWAYS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 85.234.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 mai 2006

Messieurs Freddy Bracke, Ludovicus Renders, Frank van Krimpen et les Sociétés NOVOLUX S.A. et SOMARLUX S.A. sont renommés administrateurs.

Monsieur Paul Bertolo est renommé commissaire aux comptes.

La société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE est nommée Réviseur aux comptes.

Tous les mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2007.

Certifié conforme

L. Renders / F. Bracke

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2006, réf. LSO-BT07419. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091570.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

WATERWAYS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 85.234.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2006, réf. LSO-BT07423, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

L. Renders / F. Bracke

Administrateur / Administrateur

(091509.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

MERCURE FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 97.415.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS01120, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2006.

A. Schwachtgen

Notaire

(091543.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

COBFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 84.685.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 juin 2006

Messieurs Camille Cigrang, Freddy Bracke, Michael Gray et les sociétés COBELFRET S.A. et NOVOLUX S.A. sont renommés administrateurs.

Monsieur Dirk Hooybergs est renommé commissaire aux comptes.

Tous les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2007.

Certifié conforme

F. Bracke

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2006, réf. LSO-BT07306. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091553.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

COPROM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch.
R. C. Luxembourg B 35.526.

Les documents de clôture de l'année 2005, enregistrés à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05449, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, août 2006.

Pour COPROM S.A.

AREND & PARTNERS, S.à r.l.

Signature

(091574.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

**INTERCONSTRUCT S.A., Société Anonyme,
(anc. Société Anonyme Holding).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 17.139.

L'an deux mille six, le vingt-deux août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding, INTERCONSTRUCT S.A., établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg B 17.139, constituée suivant acte reçu par Maître Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch, en date du 20 juillet 1979, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 24 du 5 février 1980. Les statuts ont été modifiés par acte de Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 octobre 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 26 du 26 mars 1990, par acte sous-seing privé en date du 30 mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 942 du 31 octobre 2001, par acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 675 du 1^{er} juillet 2004 et en dernier lieu par le notaire instrumentaire en date du 31 juillet 2006, donc la publication au Mémorial C est en cours.

L'assemblée est ouverte à 13:00 heures sous la présidence de Monsieur Pierre Schmit, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont. Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Gabriele Schneider, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

L'assemblée choisit comme scrutateurs Madame Sandra Bortolus, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont et Madame Roberta Masson, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Le bureau ainsi constitué constate que tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social sont présents, respectivement représentés par fondés de procuration, ce qui résulte d'une liste de présence annexée aux présentes et signée ne varietur par les actionnaires, respectivement leurs fondés de procuration ainsi que les membres du bureau.

Ladite liste restera annexée à la présente minute pour être soumise avec elle aux formalités de l'enregistrement.

Tous les actionnaires présents ou dûment représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable et se considèrent dûment convoqués pour avoir reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui est conçu comme suit:

1. Transformation de holding en société de participations financières «Soparfi» et modification subséquente des statuts.
2. Divers.

Monsieur le Président a ensuite mis au vote les différentes propositions de résolutions et l'assemblée a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de procéder à la transformation de la société de son statuts actuel de holding 1929 en société de participations financières «Soparfi» et ceci avec effet au 1^{er} août 2006.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article quatre des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La Société a pour objet d'entreprendre principalement, tant par elle-même qu'en collaboration avec ou par l'intermédiaire des sociétés, entreprises ou entités auxquelles elle s'intéresse par voie de participations, de financements ou d'autres engagements, ou dans lesquelles elle peut exercer une influence prédominante, tous projets relevant du secteur immobilier et de la construction immobilière, ainsi que toutes activités industrielles, commerciales et financières annexes ou connexes à ces projets et à leur accomplissement, y compris leurs mises en valeur et commercialisations.

La Société peut encore, agissant par elle-même ou par intermédiaires comme spécifié ci-avant, accomplir ces finalités en tant que financier, promoteur, agent, mandataire ou commissionnaire, ainsi que par tous autres moyens de droit.

Elle a également pour objet la prise de participations, directes ou indirectes, ou d'intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière, et encore l'acquisition de brevets, de procédés de savoir-faire, et de marques de fabrique, ainsi que la concession de licences, et enfin l'acquisition de biens mobiliers et immobiliers, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers, tous concours ou toutes assistances financières par prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations, publiques ou privées et restreintes, ou s'endetter autrement par tous autres moyens pour financer son activité sociale ou celle des entités ou entreprises dans lesquelles elle détient des participations ou des intérêts.

Elle peut constituer pour elle même ou pour des tiers un ou plusieurs portefeuilles.

Elle peut, en outre, accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

La Société n'est pas soumise au régime fiscal spécifique, ni aux restrictions spécifiques de la loi luxembourgeoise du 31 juillet 1929 sur les sociétés dites «holding».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé la présente minute avec le notaire.

Signé: P. Schmit, G. Schneider, S. Bortolus, R. Masson, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 23 août 2006, vol. 470, fol. 82, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 25 août 2006.

M. Schaeffer.

(091599.3/5770/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

INTERCONSTRUCT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 17.139.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 25 août 2006.

M. Schaeffer.

(091601.3/5770/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

UNITED BUSINESS CONSULTING HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 83.232.

La société LIGHTHOUSE SERVICES, S.à r.l. a déclaré sa démission en tant que commissaire aux comptes de la société UNITED BUSINESS CONSULTING HOLDING S.A., avec siège social à L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg, numéro B 83.232, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 17 août 2006.

LIGHTHOUSE SERVICES, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT05792. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091554.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

UNITED BUSINESS CONSULTING HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 83.232.

La société LANDMARK INVESTMENT S.A. a déclaré sa démission en tant qu'administrateur de la société UNITED BUSINESS CONSULTING HOLDING S.A., avec siège social à L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg, numéro B 83.232, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 17 août 2006.

LANDMARK INVESTMENT S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT05791. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091552.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

UNITED BUSINESS CONSULTING HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 83.232.

Monsieur Kristian Groke a déclaré sa démission en tant qu'administrateur de la société UNITED BUSINESS CONSULTING HOLDING S.A., avec siège social à L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg, numéro B 83.232, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 17 août 2006.

K. Groke.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT05790. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091551.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

ACE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 114.346.

EXTRAIT

En vertu d'un contrat de vente daté du 21 août 2006, ARLINGTON PROPERTY INVESTORS OPERATIONS LIMITED, associé unique de la Société, a transféré la totalité des 500 parts de la société à MACQUARIE GOODMAN INVESTMENTS (LUXEMBOURG), S.à r.l., ayant siège social 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 117.053.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2006, réf. LSO-BT08212. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093964.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2006.

SHIPLUX VI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 112.205.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 2 mai 2006

M. Freddy Bracke, NOVOLUX S.A. et SHIPBOURNE S.A. sont renommés administrateurs.
Mme Nicole Baeyens est renommée commissaire aux comptes.
Tous les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Pour extrait sincère et conforme

F. Bracke

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2006, réf. LSO-BT07376. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091559.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

SHIPLUX VI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 112.205.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2006, réf. LSO-BT07378, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

F. Bracke

Administrateur-délégué

(091520.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

ENFACE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 8.757.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le premier août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société GENLICO LIMITED, ayant son siège social à Wickhams Cay, Road Town 146, Tortola (Iles Vierges Britanniques), enregistrée auprès du «International Business Companies Act» des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 608721,

ici représentée par Monsieur Raphaël Rozanski, employé privé, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 1^{er} août 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société anonyme holding ENFACE S.A. ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 8.757, a été constituée suivant acte reçu par Maître Auguste Servais, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 9 décembre 1969, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 27 du 3 mars 1970. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte d'assemblée générale des actionnaires sous seing privé contenant conversion du capital social en euro en date du 1^{er} août 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 72 du 31 janvier 2001.

II.- Que le capital social de la société anonyme holding ENFACE S.A., prédésignée, s'élève actuellement à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-), représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

III.- Que la comparante est devenue l'actionnaire unique de la prédite société ENFACE S.A.

IV.- Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société ENFACE S.A. qui a interrompu ses activités.

V.- Que la comparante agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société ENFACE S.A., qu'en tant qu'actionnaire unique, déclare:

- que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer;
- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique.

VI.- Que la liquidation de la société ENFACE S.A. est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

VII.- Que décharge pleine et entière est donnée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

VIII.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

IX.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante euros (EUR 750,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Rozanski, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2006, vol. 154S, fol. 88, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2006.

G. Lecuit.

(091610.3/220/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

KPI RESIDENTIAL PROPERTY 7, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R. C. Luxembourg B 111.188.

In the year two thousand and six, on the 8th day of August.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) BGP INVESTMENT, S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, under number B 97.795, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg,

here represented by M^e Matthieu Taillandier, attorney at law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 7 August 2006.

2) Wolfgang Barg, born on 26 September 1950 at Mühlheim-Ruhr (Germany) and residing at Düppelstr. 26, D-24105 Kiel (Germany),

here represented by M^e Matthieu Taillandier, attorney at law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 7 August 2006.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders of KPI RESIDENTIAL PROPERTY 7, S.à r.l. (hereinafter the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under number B 111.188, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 16 September 2005, published on 27 January 2006 in the Mémorial C n° 196, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association have not been amended since.

The appearing parties representing the whole corporate capital and having waived any notice requirements, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda:

1. Amendment of Article 9 of the articles of association of the Company to make it necessary for the sole manager or in case of plurality of managers for the board of managers of the Company to obtain a resolution taken at the unanimity of the shareholders of the Company prior to resolve on any amendment of articles 5 para. 5, 10, 11 and 12 of the articles of association of BABCOCK & BROWN RESIDENTIAL PROPERTY 7, S.à r.l. & Co KG, to which the Company is a limited partner.

2. Amendment of Article 9 of the articles of association of the Company to make it necessary for the sole manager or in case of plurality of managers for the board of managers of the Company to obtain a resolution taken at the unanimity of the shareholders of the Company prior to resolve on the sale or transfer of its partnership interest in BABCOCK & BROWN RESIDENTIAL PROPERTY 7, S.à r.l. & Co KG, to which the Company is a limited partner.

3. Amendment of Article 13 of the articles of association of the Company to make it necessary for the shareholders to resolve at the unanimity of the shareholders to amend the new article 9.3 of the articles of association of the Company.

Then the general meeting of shareholders, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides that, prior to resolve on any amendment of articles 5 para. 5, 10, 11 and 12 of the articles of association of BABCOCK & BROWN RESIDENTIAL PROPERTY 7, S.à r.l. & Co KG to which the Company is a

limited partner, the sole manager or as the case may be the board of managers of the Company must have obtained a resolution taken at the unanimity of the shareholders of the Company authorising such amendment to the articles of association of the limited partnership.

Second resolution

The general meeting decides that, prior to resolve on the sale or transfer of its partnership interest in the limited partnership to which the Company is a limited partner, the sole manager or as the case may be the board of managers of the Company must have obtained a resolution taken at the unanimity of the shareholders of the Company authorising such amendment to the articles of association of the limited partnership.

Third resolution

As a consequence of the first and second resolutions above, a paragraph 3 to article 9 of the articles of association of the Company is added and shall read as follows:

«9.3 The sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may only consent to an amendment to articles 5 para. 5, 10, 11 and 12 of the articles of association of BABCOCK & BROWN RESIDENTIAL PROPERTY 7, S.à r.l. & Co KG to which the Company is a limited partner or resolve on the sale or transfer of its partnership interest in BABCOCK & BROWN RESIDENTIAL PROPERTY 7, S.à r.l. & Co KG, further to the consent to such amendment, sale or transfer has been duly provided by the single Shareholder or, in case of plurality of Shareholders with the unanimous consent of the Shareholders of the Company.»

Fourth resolution

The general meeting further decides that any resolution to be taken by the shareholders of the Company to amend article 9.3 of the articles of association of the Company may only be adopted at the unanimity of the shareholders.

Fifth resolution

As a consequence of the fourth resolution above, a paragraph 4 to article 13 of the articles of association of the Company is added and shall read as follows:

«13.4 Notwithstanding clause 13.3 above, any resolution to amend article 9.3 of the Articles may only be adopted at the unanimity of the Shareholders.»

Costs and Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever, incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed, are assessed to one thousand five hundred Euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, these persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le huit août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) BGP INVESTMENT, S.à r.l., une société constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 97.795, et ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg,

ici représentée par Maître Matthieu Taillandier, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 7 août 2006.

2) Wolfgang Barg, né le 26 septembre 1950 à Mülheim-Ruhr (Allemagne) et résidant à Düppelstr. 26, D-24105 Kiel (Allemagne),

ici représenté par Maître Matthieu Taillandier, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 7 août 2006.

Les procurations, signées ne varietur par les comparants et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants sont tous les associés de la société à responsabilité limitée KPI RESIDENTIAL PROPERTY 7, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 111.188, ayant son siège social 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 16 septembre 2005, publié au Mémorial C n° 196, Recueil des Sociétés et Associations le 27 janvier 2006. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

Les comparants représentant l'intégralité du capital social, l'assemblée générale des actionnaires est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 9 des statuts de la Société afin de rendre nécessaire l'obtention par le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance de la Société, d'une résolution prise à l'unanimité des associés de la Société, préalablement à toute décision relative à la modification des articles 5 para. 5, 10, 11 et 12 des statuts de BABCOCK & BROWN RESIDENTIAL PROPERTY 7, S.à r.l., dont la Société est un associé commanditaire.

2. Modification de l'article 9 des statuts de la Société afin de rendre nécessaire l'obtention par le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance de la Société, d'une résolution prise à l'unanimité des associés de la Société concernant toute décision relative à la vente ou au transfert de sa participation dans BABCOCK & BROWN RESIDENTIAL PROPERTY 7, S.à r.l. & Co KG, dont la Société est un associé commanditaire.

3. Modification de l'article 13 des statuts de la Société afin de rendre nécessaire que toute décision de modifier le nouvel article 9.3 des statuts de la société soit prise à l'unanimité des associés.

Première résolution

L'assemblée générale décide qu'avant toute résolution relative à la modification des articles 5 para. 5, 10, 11 et 12 des statuts de BABCOCK & BROWN RESIDENTIAL PROPERTY 7, S.à r.l. & Co KG, dont la Société est associé commanditaire, le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance de la société, doit obtenir une résolution, prise à l'unanimité des associés de la Société, qui autorise la modification des statuts de la société en commandite.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide qu'avant de délibérer sur la vente ou le transfert de sa participation dans la société en commandite dont la Société est associé commanditaire, le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance de la Société, doit obtenir une résolution, prise à l'unanimité des associés de la Société, qui autorise la modification des statuts de la société en commandite.

Troisième résolution

En conséquence des première et seconde résolutions ci-dessus, un paragraphe 3 est ajouté à l'article 9 des statuts de la Société comme suit:

«9.3 Le Gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut uniquement consentir à la modification des articles 5 para. 5, 10, 11 et 12 des statuts de BABCOCK & BROWN RESIDENTIAL PROPERTY 7, S.à r.l. & Co KG, dont la Société est associé commanditaire, ou décider de la vente ou du transfert de la participation qu'elle détient dans BABCOCK & BROWN RESIDENTIAL PROPERTY 7, S.à r.l. & Co KG, qu'après qu'une telle modification, vente ou transfert ait été accepté par l'Associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, avec le consentement unanime des Associés de la Société.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide que toute résolution devant être prise par les associés de la Société en vue de la modification de l'article 9.3 des statuts de la Société ne pourra être adoptée qu'à l'unanimité des actionnaires.

Cinquième résolution

En conséquence de la quatrième résolution ci-dessus, un paragraphe 4 est ajouté à l'article 13 des statuts de la Société comme suit:

«13.4 Nonobstant la clause 13.3 ci-dessus, toute résolution prise en vue de la modification de l'article 9.3 des présents statuts ne pourra être adoptée qu'à l'unanimité des Associés.»

Frais et Dépenses

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué à environ mille cinq cents euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Taillandier, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2006, vol. 154S, fol. 96, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme à original, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2006.

J. Elvinger.

(093577.2/211/154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

KPI RESIDENTIAL PROPERTY 7, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R. C. Luxembourg B 111.188.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 43774 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

J. Elvinger.

(093578.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

SHIPLUX VIII S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 112.207.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 2 mai 2006

M. Freddy Bracke, NOVOLUX S.A. et SHIPBOURNE S.A. sont renommés administrateurs.
Mme Nicole Baeyens est renommée commissaire aux comptes.
Tous les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Pour extrait sincère et conforme

F. Bracke

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2006, réf. LSO-BT07389. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091562.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

SHIPLUX VIII S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 112.207.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2006, réf. LSO-BT07392, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

F. Bracke

Administrateur-délégué

(091516.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

SAMORA S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 114.768.

—
In the year two thousand six, on the fourteenth day of July.

Before Mr Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of the public limited liability company (société anonyme) SAMORA S.A., having its registered office at L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal, incorporated pursuant to a deed of Mr Joseph Elvinger, prenamed, on February 7th, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 1028 on May 26th, 2006, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under the number B 114.768 (the Company), articles not yet amended.

The meeting is declared open at 2 p.m. and is presided by Mr Régis Galliotto, residing in Luxembourg.

The Chairman appoints Ms Flora Gibert, residing in Luxembourg, as Secretary of the meeting.

Mr Nadine Gloesener, residing in Vichten, is elected as Scrutineer.

The Chairman declares and requests the notary to record that:

I. The agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

1. The issue of three thousand (3,000) new shares with a par value of thirty-one Euro (EUR 31) each, having the same rights as the existing shares and entitling to dividends as from the financial year ending 31st December 2006 (the Shares) at a total price of ninety-three thousand Euro (EUR 93,000) to be paid in cash to the Company's bank account, allotted to the Company's subscribed capital and thus added to the existing subscribed capital of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000).

The existing shareholders agree to suppress their preferential subscription rights for the new shares to be issued, and all 3,000 new shares will be subscribed by MODERN TREUHAND BV, having its registered office in Rotterdam, The Netherlands.

2. Amendment of Article 5 to reflect the above changes in the Company's subscribed capital.

II. The names of the shareholders and the number of shares held by each of them are indicated in an attendance list signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented and by the members of the bureau of the meeting; such attendance list and proxies will remain attached to the original of these minutes to be registered with this deed.

III. It appears from the said attendance-list that out of the one thousand shares (1,000) shares, representing the entire issued corporate capital of the Company, all shares are present or represented at the meeting. The meeting is so validly constituted and may validly resolve on its agenda known to all the shareholders present or represented, all the shareholders of the Company being present or represented at the present meeting.

The meeting then adopted each time by unanimous vote the following resolutions:

First resolution

The General Meeting resolves to increase the capital and to issue the Shares at a total price of ninety-three thousand Euro (EUR 93,000) to be paid in cash to the Company's bank account, allotted to the Company's subscribed capital and thus added to the existing subscribed capital of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000).

Second resolution

The General Meeting resolves to accept the subscription of the Shares as follows:

Shareholder	Number of shares	Payments
MODERN TREUHAND BV, prenamed.	3,000	93,000 EUR

Subscription and payment

Thereupon, MODERN TREUHAND BV, here represented by Nadine Gloesener, prenamed, declared to subscribe the Shares by payment in cash of the amount of ninety-three thousand Euro (EUR 93,000).

Proof has been given to the undersigned notary that the amount of ninety-three thousand Euro (EUR 93,000) has been made available to the Company.

Third resolution

The General Meeting, as a result of the above changes in the Company's corporate capital, resolves to amend Article 5 to read as follows:

«The subscribed capital of the Company is set at EUR 124,000 (one hundred and twenty-four thousand Euro), represented by 4,000 (four thousand) shares (collectively the Shares, Share means a share in the share capital of the Company) having a nominal value of EUR 31 (thirty-one Euro) each.»

No further item being on the agenda of the meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the meeting at 2.30 p.m. and these minutes were signed by the members of the bureau of the meeting and the undersigned notary.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; upon request of the appearing persons and, in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at EUR 3,000 (three thousand Euro).

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the meeting of shareholders, the members of the bureau, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and domiciles, the appearing persons have signed together with the undersigned notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société anonyme SAMORA S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal, constituée en vertu d'un acte de Maître Joseph Elvinger, précité, en date du 7 février 2006, publié dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 1028 le 26 mai 2006, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 114.768 (la Société), statuts pas encore rectifiés.

L'assemblée est déclarée ouverte à 14.00 heures et est présidée par Monsieur Régis Galliotto, de résidence à Luxembourg.

Le Président nomme Mlle Flora Gibert, de résidence à Luxembourg, comme Secrétaire de l'assemblée.

Nadine Gloesener, de résidence à Leudelange est nommée Scrutateur.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Emission de trois mille (3.000) nouvelles actions ayant une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31) chacune, ayant les mêmes droits que les actions existantes et donnant droit à des dividendes à partir de l'exercice social prenant fin au 31 décembre 2006 (les Actions) pour un prix total de quatre-vingt-treize mille euros (EUR 93.000) à payer en liquide sur le compte bancaire de la Société, affectés au capital souscrit de la Société et par conséquent ajoutés au capital souscrit existant de trente et un mille euros (EUR 31.000).

Les actionnaires existants consentent à renoncer à leurs droits de souscription préférentiels pour les nouvelles actions émises, et l'entièreté des 3,000 nouvelles actions sera souscrite par MODERN TREUHAND BV, dont le siège social est situé à Rotterdam, Pays-Bas.

2. Modification de l'article 5 des statuts afin de refléter les changements ci-dessus dans le capital social souscrit de la Société.

II. Les noms des actionnaires et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont indiqués dans une liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et par les membres du bureau de l'assemblée; cette liste de présence et ces procurations resteront annexées au procès-verbal du présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. Il résulte de ladite liste de présence que sur les mille (1.000) actions, représentant l'intégralité du capital social émis de la Société, toutes les actions sont réunies ou représentées à l'assemblée. L'assemblée est ainsi valablement constituée et peut valablement statuer sur son ordre du jour connu de tous les actionnaires présents ou représentés, tous les actionnaires de la Société étant présents ou représentés à la présente assemblée.

L'Assemblée a ensuite adopté chacune des résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social et d'émettre les Actions nouvelles pour un prix total de quatre-vingt-treize mille euros (EUR 93.000) à payer en liquide sur le compte bancaire de la Société, affectés au capital souscrit de la Société et par conséquent ajoutés au capital souscrit existant de trente et un mille euros (EUR 31.000).

Seconde résolution

L'Assemblée Générale décide d'accepter la souscription des Actions comme suit:

Actionnaire	Nombre d'actions	Paiements
MODERN TREUHAND BV, précitée.....	3.000	93.000 EUR

Souscription et paiement

MODERN TREUHAND BV, ici représentée par Nadine Gloesener, précitée, a ensuite déclaré souscrire les Actions par un paiement en liquide du montant respectif de quatre-vingt-treize mille euros (EUR 93.000).

Il a été attesté au notaire soussigné que le montant de quatre-vingt-treize mille euros (EUR 93.000) avait été mis à la disposition de la Société.

Troisième résolution

En conséquence des modifications précédentes apportées au capital social de la Société, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 5 qui se composera désormais comme suit:

«Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 124.000 (cent vingt-quatre mille euros), représenté par 4.000 (quatre mille) actions (collectivement les Actions, Action désignant une action du capital social de la Société) ayant une valeur nominale de EUR 31 (trente et un euros) chacune.»

Aucun autre point ne se trouvant à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite ajourné l'assemblée à 14.30 heures et le présent procès-verbal a été signé par les membres du bureau de l'assemblée et par le notaire soussigné.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la demande des parties comparantes et, en cas de divergence entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à EUR 3.000 (trois mille euros).

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Le document ayant été lu à l'assemblée des actionnaires, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états civils et domiciles, les parties comparantes ont signé avec le notaire soussigné l'original du présent acte.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, N. Gloesener, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, vol. 154S, fol. 68, case 9. – Reçu 930 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2006.

J. Elvinger.

(093575.3/211/143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

SAMORA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 114.768.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 43461 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

J. Elvinger.

(093576.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

SHIPLUX IX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 112.208.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 2 mai 2006

M. Freddy Bracke, NOVOLUX S.A. et SHIPBOURNE S.A. sont renommés administrateurs.
Mme Nicole Baeyens est renommée commissaire aux comptes.
Tous les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Pour extrait sincère et conforme

F. Bracke

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2006, réf. LSO-BT07397. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(091565.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

SHIPLUX IX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 112.208.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2006, réf. LSO-BT07400, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

F. Bracke

Administrateur-délégué

(091515.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

NOVOPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 73.465.

—
Le bilan au 20 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 août 2006, réf. LSO-BT08542, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

F. Bracke / F. van Bellingen

Administrateur / Administrateur

(093072.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006.

NOVOPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 73.465.

—
Les comptes consolidés au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 29 août 2006, réf. LSO-BT08536, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

F. Bracke

Administrateur

(093073.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006.
